

Described Video Best Practices: Artistic and Technical Guidelines

*Robert Pearson, Director, Accessible Digital Media, Accessible Media Inc. (AMI),
Toronto, Canada (presenter)*

Beginning in July 2012 and completing in July 2013, Accessible Media Inc. (AMI) and the Canadian Association of Broadcasters (CAB) embarked upon a process to begin to develop Described Video (Audio Description) Best Practices for the Canadian broadcasting industry with the support of the Canadian Radio-Television & Telecommunications Commission (CRTC). Producers of description along with broadcasting industry and community group representatives voluntarily came forward to develop the Described Video Best Practices (DVBP) in an effort to standardize the delivery of description (DV) and to bring context to a practice that is both a science and an art.

One of the intents of these Best Practices was to highlight how Canada has led the development of the conventions for DV since description's introduction to North America in the 1990's. In 2001, the CRTC began to impose conditions of license requiring minimum levels of described programming on major English-language conventional television stations. In 2004, at the time of license renewal, the Commission began to impose similar conditions of license on analog and English-language pay and specialty services whose schedule was comprised mainly of programming that lent itself well to Described Video, i.e. drama, documentaries and children's programming. In 2009, AMI-tv became the first to air 'open described' and 'closed captioned' programs for people who are blind, partially sighted, deaf or hard of hearing, 24 hours a day and seven days a week. Some broadcasters are now embarking on new types of DV such as 'live' simultaneous DV, and others are creating 'embedded' description during the production of the program.

The Canadian broadcasting industry as well as community groups and independent organizations have tried in the past to develop a set of guidelines as they relate to described video but these processes have either failed or proposed guidelines without consensus from interested parties. It is felt that given the current regulatory environment, the nature by which this process has been designed and the participation of broadcasters, program producers, DV providers and vested community groups that the product of this work is to be a required industry-adopted set of Best Practices.

Les pratiques exemplaires dans le domaine de la description vidéo : recommandations artistiques et techniques

*Robert Pearson, Directeur, Accessible Digital Media, Accessible Media Inc. (AMI),
Toronto, Canada (présentateur)*

Entre les mois de juillet 2012 et juillet 2013, Accessible Media Inc. (AMI) et l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) ont entrepris d'établir un guide des meilleures pratiques dans le domaine de la description vidéo (description audio) destiné à l'industrie de la radiodiffusion canadienne, avec le soutien du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Les producteurs de descriptions vidéo ainsi que les membres de l'industrie de la radiodiffusion et les représentants de groupes communautaires ont unis leurs forces pour créer un Guide de pratiques exemplaires dans le domaine de la description vidéo (PEDV) dans le but d'uniformiser les étapes de production de la description vidéo (DV) et de donner un sens concret à ce domaine d'activité qui relève à la fois de la science et de l'art.

L'un des objectifs de Best Practices était de souligner la participation du Canada dans le développement de normes pour la DV en Amérique du Nord depuis ses débuts dans les années 1990. En 2001, le CRTC a établi des conditions d'accréditation qui exigeaient un niveau minimal de diffusion avec DV sur les chaînes télévisées conventionnelles anglophones. En 2004, lorsque le temps fut venu de renouveler la licence, la Commission imposa le même type de conditions aux chaînes télévisées analogues et aux chaînes payantes et spécialisées anglophones dont la programmation offre du contenu qui peut être adapté à la description vidéo, comme par exemple les drames, les documentaires et les émissions pour enfants. En 2009, AMI-tv devient la première chaîne télévisée à offrir la « description ouverte » et le « sous-titrage » à ses auditeurs aveugles ou à vision réduite, et à ses auditeurs sourds ou avec troubles de l'ouïe et ce, 24 heures par jour, sept jours par semaine. Certains diffuseurs offrent désormais d'autres types de DV, soit la description vidéo simultanée en direct alors que d'autres choisissent d'offrir des descriptions intégrées lors de la production de leurs programmation.

L'industrie de la radiodiffusion canadienne ainsi que plusieurs groupes communautaires et organisations indépendantes ont déjà tenté de définir une liste de recommandations pour encadrer la description vidéo, mais ces tentatives n'ont dans certains cas pas porté fruits ou les parties impliquées n'ont pas réussi à s'entendre sur l'ensemble des recommandations proposées. Dans le contexte d'encadrement actuel, il semble important, de par la nature même du processus et le degré de participation des radiodiffuseurs, des producteurs de programmation, des fournisseurs de DV et des groupes communautaires impliqués, que les efforts apportés se résument par une liste de pratiques exemplaires adoptées par l'ensemble de l'industrie.